

Je m'appelle: _____

La date: _____



Le gouvernement fédéral

Le pouvoir judiciaire



Le pouvoir judiciaire forme la troisième composante du gouvernement fédéral. Malgré ces liens avec le gouvernement, les cours et les juges sont complètement indépendants des pouvoirs législatifs et exécutifs. Cette indépendance assure que le gouvernement ne peut pas influencer les juges. Ainsi, ils sont libres d'appliquer et de définir les lois et de juger sans aucune pression. Cette composante judiciaire a comme responsabilité de faire respecter des lois.

La cour suprême du Canada est la plus haute du Canada. Il y en a 9 juges avec un juge en chef qui sont nommés par le gouverneur général sur recommandation du Cabinet. Les juges de la Cour suprême peuvent occuper leurs postes jusqu'à l'âge de 75 ans.



La balance est le symbole de la Justice car elle symbolise l'équilibre: tous les citoyens sont égaux devant la justice.

La Cour suprême doit remplir certaines responsabilités: elle doit examiner et définir les lois pour tout le Canada; elle doit interpréter la Constitution canadienne et rendre un jugement sur des questions nuancées basées sur la Constitution; elle doit revoir les appels des autres tribunaux tels que les Cours provinciales et territoriales ainsi que la Cour fédérale puisque c'est la plus haute cour d'appel au Canada.



Le gouvernement fédéral

Le pouvoir judiciaire



1. Les juges peuvent rendre des jugements sans aucune pression. _____
2. Une responsabilité du pouvoir judiciaire est de faire respecter des lois. _____
3. Le pouvoir judiciaire est une autre composante du gouvernement fédéral. _____
4. Le Premier ministre peut influencer la décision des juges de la Cour suprême. _____
5. La plus haute cour du Canada est la Cour provinciale. _____
6. Il y a 9 juges incluant un juge en chef à la Cour suprême. _____
7. Le symbole de la justice est la balance. _____
8. Les juges de la Cour suprême doivent créer des lois. _____
9. S'il le veut, un juge pourrait continuer d'exercer ses fonctions après 75 ans. _____
10. Les décisions des juges de la Cour suprême sont basées sur la Constitution canadienne. _____

Lis ces affirmations sur le pouvoir judiciaire et écris si elles sont vraies ou fausses.



Je m'appelle: _____
La date: _____



✓
10

